

N° DEV/2021/94

Département de l'Yonne

**Communauté de Communes
du Jovinien**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Date de convocation :	16 novembre 2021	Nombre de conseillers communautaires
Date d'affichage de la convocation :	16 novembre 2021	Effectif légal : 50 En exercice : 49 Présents : 39 Votants : 49

Séance du lundi 22 novembre 2021

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le lundi 22 novembre deux mille vingt et un à dix-neuf heures trente, dans les salons de l'Hôtel de Ville, à JOIGNY, sous la présidence de **M. Nicolas SORET**.

ETAIENT PRESENTS :

M. Didier MOREAU, M. Philippe PETIT, M. Yannick VILLAIN (arrivé à 19h45), Mme Marie-Hélène GOUEDARD, M. Cyril HAGHEBAERT, M. Claude SCIBOZ, M. Jean-Pierre BARRET, M. Marc FAYADAT, M. Patrice CHASSERY, M. Gérard VERGNAUD, M. Nicolas SORET, Mme Frédérique COLAS, M. Enguerrand DANIEL-TRÉLIN, Mme Laurence MARCHAND (arrivée à 19h40), M. Richard ZEIGER, Mme Bernadette MONNIER, M. Bernard MORAINÉ, Mme Michèle BARRY, M. Jean-Yves MESNY, Mme Elisabeth LEFEVRE, M. Éric APFFEL, Mme Anne MIELNIK-MEDDAH, M. Hassan LARIBIA, M. Christophe DELAUNAY, M. Nicolas DEILLER, M. Laurent CHAT, M. Éric GALLOIS, M. Guy AVENIA, M. Jean-Pierre BAUSSART, M. Guy BOURRAS, M. Francis BOURSIN, M. Xavier MARQUIS, Mme Valérie SUBRENAT, Mme Isabelle CLAUDET, M. Didier MIGNON, M. Frédéric MORISOT, M. Gilles-Maxime POIBLANC, M. Bruno JAN, M. Jean-Marc GRILLET-AUBERT

ETAIENT ABSENTS :

Mme Florence SYLVESTRE, procuration à M. Philippe PETIT
Mme Catherine DECUYPER, procuration à M. Nicolas SORET
Mme Evelyne TRESCARTES, procuration à M. Jean-Pierre BARRET
Mme Christine LEMOINE, procuration à M. Cyril HAGHEBAERT
M. Dominique AUBERGER, procuration à M. Patrice CHASSERY
Mme Linda GUEDJALI, procuration à Mme Frédérique COLAS
M. Mohammed BELKAID, procuration à M. Bernard MORAINÉ
Mme Sophie CALLÉ, procuration à M. Christophe DELAUNAY
Mme Céline ROSSIGNEUX-FOUQUEREAU, procuration à M. Nicolas DEILLER
Mme Olga LIGAULT, procuration à M. Xavier MARQUIS

SECRETAIRE DE SEANCE : Laurence MARCHAND

Objet : Ouvertures dominicales autorisées pour l'année 2022

DEV/2021/94

Conseil communautaire du
22 novembre 2021

Objet : Ouvertures dominicales autorisées pour l'année 2022

Vu l'article L3132-26 du code du travail, modifié par la loi Macron du 6 août 2015, chaque maire a la possibilité d'autoriser les commerces de détail installés sur le territoire de sa commune à ouvrir jusqu'à 12 dimanches par an.

Considérant que la liste des dimanches doit être arrêtée avant le 31 décembre, pour l'année suivante.

Considérant que l'article L3132-26 du code du travail précise :

« Lorsque le nombre de ces dimanches excède cinq, la décision du maire est prise après avis conforme de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre. A défaut de délibération dans un délai de deux mois suivant sa saisine, cet avis est réputé favorable. »

Considérant que par courrier en date du 25 octobre 2021, la Communauté de Communes du Jovinien a été saisie par le maire de Joigny afin que le conseil communautaire se prononce. En effet, après concertation des commerces implantés sur le territoire de la commune de Joigny et concernés par ce dispositif, celui-ci souhaiterait pour l'année 2022 autoriser l'ouverture des 8 dimanches suivants aux commerces relevant des codes APE/NAF 4771 Z et 7010 Z :

- 9 et 16 janvier 2022,
- 3 juillet 2022,
- 28 août 2022,
- 4 septembre 2022,
- 4, 11 et 18 décembre 2022.

Autoriser l'ouverture des 5 dimanches suivants aux commerces relevant du code APE/NAF 4778 C :

- 20 et 27 novembre 2022,
- 4, 11 et 18 décembre 2022.

Autoriser l'ouverture des 8 dimanches suivants aux commerces relevant du code APE/NAF 4719 B :

- 9 et 23 octobre 2022,
- 6, 20 et 27 novembre 2022,
- 4, 11 et 18 décembre 2022.

Autoriser l'ouverture du dimanche suivant aux commerces relevant du code APE/NAF 4711 F :

- 18 décembre 2022.

Autoriser l'ouverture des 3 dimanches suivants aux commerces relevant du code APE/NAF 4711 D et 9602 A :

- 4, 11 et 18 décembre 2022.

Les commerces de détail ne relevant pas des codes NAF déjà autorisés auparavant à savoir, 4771 Z, 7010 Z, 4778 C, 4719 B, 4711 F, 4711 D et 9602 A sont autorisés à ouvrir les 7 dimanches suivants :

- 23 octobre 2022,
- 6, 20 et 27 novembre 2022,
- 4, 11 et 18 décembre 2022.

Précisons que cette demande n'est valable que pour la commune de Joigny et pour l'année 2022.

Par ailleurs, le Conseil National des Professions de l'Automobile de Bourgogne-Franche-Comté a adressé à la commune de Joigny (même demande pour la commune de Champlay) une liste de dates auxquelles, les concessionnaires, à la demande des constructeurs automobiles pourraient être contraints d'ouvrir en 2022. Sans dérogation au repos dominical, les concessionnaires automobiles ne pourraient pas ouvrir et ainsi respecter les exigences du constructeur sauf à s'exposer à une sanction de l'inspection du travail en cas de contrôle.

Il est proposé pour l'année 2022 d'autoriser l'ouverture des 5 dimanches suivants aux concessions automobiles :

- 16 janvier 2022,
- 13 mars 2022,
- 12 juin 2022,
- 18 septembre 2022,
- 16 octobre 2022.

Vu le bureau communautaire et la conférence des maires du 08/11/2021,

Vu l'exposé du vice-président,

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DONNE** un avis favorable à la demande de Monsieur le Maire de Joigny,
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.



Pour copie conforme,
Le Président

Nicolas SORET

Envoyé en préfecture le 06/12/2021

Reçu en préfecture le 06/12/2021

Affiché le 06/12/2021



ID : 089-248900938-20211206-DEV_2021_94-DE